

FICHE TECHNIQUE « ANNE Le Musical »

Francine Disegni, Broadway Mad présentent

Anne Frank,
Hier et Aujourd'hui



Anne

Le Musical

Un spectacle écrit et composé par Jean-Pierre Hadida
Mise en scène Pierre-Yves Duchesne,
assisté par Claire Jomard
Paroles du Rap S.M.O

" Une réussite totale ! " Paris Match
" Un résultat sonore magnifique ! " Pariscope
" Un spectacle émouvant " Le Figaro

www.annelemusical.com

1/ ACCUEIL

1.1/ ACCES SITE ET HORAIRE

Le Théâtre devra fournir au maximum 1 mois avant la date d'exploitation l'itinéraire d'accès et réserver les emplacements de parking pour :

- 1 Camion
- 1 Mini bus
- 2 Voitures

1.2/ MONTAGE

Le site sera à la disposition de l'équipe technique dès 9h le matin. (L'heure de notre arrivée sera communiquée 1 semaine avant notre arrivée, celle ci dépendra notamment de l'heure du spectacle).

Devront être présent toute la journée et jusqu'au départ de notre équipe technique :

- L'organisateur ou son représentant
- Le régisseur de la salle
- L'électricien responsable de l'installation

Tout le personnel sera sous la responsabilité totale de l'organisateur.

Le personnel de l'organisateur sera en ordre de sécurité sociale et en possession du matériel de sécurité nécessaire à son activité.

Le temps de travail respectera les heures de déjeuner d'usage. Toutefois dans l'intérêt du spectacle, en cas de coupure réduite une permanence technique sera organisée pour que le montage puisse continuer pendant la coupure.

1.3/ EQUIPE

Production :

- 11 acteurs
- 2 Musiciens
- 1 Metteur en scène ou son assistant
- 1 Producteur
- 1 Auteur

Lieu d'accueil :

- 1 Régisseur général ayant les connaissances techniques générale du lieu
- 1 Régisseur lumière ayant les connaissances techniques générale du lieu
- 1 Electricien habilité à la mise en œuvre de l'installation
- 1 Régisseur son ayant les connaissances technique du lieu

1 équipe de Road pour la mise en œuvre de l'installation lumière, réglages lumière, son

2/ EQUIPEMENT TECHNIQUE

2.1/ SCENE

La scène devra avoir une taille comprise entre :

- Ouverture : De 9m a 12m
- Profondeur : De 6m a 8m
- Hauteur du cadre de scène: De 5 a 8m
- Hauteur de scène : De 1m a 1,50m
- Avoir un escalier d'accès salle/scène a jardin et a cour

La scène devra être nettoyée, complètement dégagée, parfaitement plane, stable et solide (500 Kg /M2).

Le Théâtre mettra à disposition 4 Plans de pendillon velours noir (M1) :

- Largeur : 2m
- Hauteur : Identique à la hauteur de la cage de scène
- Equipé de lestes sur la partie basse

Le Théâtre mettra à disposition 4 Frises velours noir (M1) :

- Largeur : Identique a la largeur de la scène
- Hauteur : 2m
- Equipé de lestes sur la partie basse

Le théâtre mettra à disposition 1 Fond de scene velours noir (M1) :

- Largeur : Identique a la largeur de la scène (fond de scène)
- Hauteur : Identique à la hauteur de la cage de scène
- Equipé de lestes sur la partie basse

Cf. Document Annexe « Anne Le Musical Plan de pendrillons et frises »

La cage de scène et l'équipement scénique devront pouvoir accueillir les équipements lumières, sons.

2.2/ ECLAIRAGE

Le théâtre mettra à disposition l'ensemble de l'équipement lumière.

- 48 Gradateurs 2kw
- 1 Console lumière 60 circuits minimum a mémoire (cue)
- 2 Projecteur Fresnel ou PC 2kw
- 19 Projecteur Fresnel ou PC 1kw
- 4 Projecteur PAR 64 MFL/CP95 1kw
- 4 Projecteur PAR 64 NSP/CP61 1kw
- 11 Projecteur PAR 64 VNSP/CP60 1kw
- 13 Projecteur a découpe Robert Julia 614sx
- 3 Porte Gobo taille A pour découpe Robert Julia 614 sx
- 1 Stroboscope Martin Atomique 3000

Cet équipement pourra faire l'objet d'une pré installation avant l'arrivée de l'équipe de la production en suivant scrupuleusement le plan fournit.

L'équipe de production se réserve néanmoins le droit de faire effectuer les modifications de cette pré installation si nécessaire pour le bon déroulement du spectacle.

L'éclairage de salle devra pouvoir être commandé de la console lumière ou directement à l'emplacement de la régie lumière.

Cf. Document Annexe « Anne Le Musical Plan Lumière scène et plan lumière Salle »

2.3/ SUSPENSION ET RIGGING

Attention : le personnel en charge de cette installation sera professionnel et rodé pour l'utilisation de ce matériel.

Le matériel quand à lui doit respecter les règles de contrôles en vigueur. En cas de doute nous nous réservons le droit de faire procéder au contrôle de l'installation avant le montage.

2.4/ SONS

Le Théâtre mettra à disposition l'ensemble de l'équipement son, soit :

- Un système sa façade installée de manière à obtenir une réponse en fréquence et en pression homogènes en tout point du lieu (105 dbA). La diffusion sera accrochée des que possible, prévoir des fronts fills en nombre suffisant. Le Contrôle du système de diffusion devra être a la régie FOH avec un accès complet au système (processeurs, ordi, filtres,...).
- Un Système de 4 retours identiques dont 2 sur pieds pour faire des sides type XT 115, Max 15 ou Nexo PS 15 R2
- 1 Console type M7CL V3 dernier firmware
- 12 HF DPA 4088

- 1 DPA 4099 avec support pour violoncelle
- 1 HF Main
- Combiner d'antenne et antenne actives déportées pour l'ensemble du Kit HF
- Prévoir Jeux de piles complets pour répétition et spectacle
- 1 lecteur MD avec fonction Auto-pause
- 1 lecteur CD avec fonction Auto-pause
- 2 Micro Beta 91 A
- 4 KM 184

L'équipe de production se réserve le droit de faire effectuer les modification de cette pré installation si nécessaire pour le bon déroulement du spectacle.

Cf. Document Annexe « Anne Le Musical Plan de patch son »

2.5/ OUTILLAGES

Dans tous les cas, la salle ou l'installation temporaire comprendra les outils nécessaires à son utilisation (nacelles électriques, échelles etc ...).

2.6/ EMPLACEMENT CONSOLES

Son / éclairage

Les différentes régies doivent être côte à côte et permettre la parfaite visibilité de la scène.

En cas de placement en régie : l'écoute de la salle doit pouvoir se faire naturellement.

En cas de placement dans la salle : prévoir les tables et chaises pour une installation confortable et discrète.

Pour les salles non équipées : Un praticable de 4m sur 3 de hauteur, 1m dans l'axe central de la scène à maximum 20 m de la scène et hors balcon.

2.7/ PASSAGE DE CABLES

Il est nécessaire de prévoir le passage de câbles entre la scène et les emplacements consoles. Ce passage se fera dans la salle, en toute sécurité pour le public et les câbles.

2.8/ ELECTRICITE

Les raccordements électriques seront réalisés par l'électricien en charge du lieu. Les différentes alimentations seront à 10 m maximum de la scène. Elles seront obligatoirement protégées séparément et uniquement dédiées à la production du spectacle. L'installation répondra aux normes de sécurité.

3/ GENERAL

3.1/ REPETITION

Pendant les réglages techniques et les répétitions, l'accès au site sera interdit à toute personne étrangère au spectacle.

3.2/ LOGES

2 grandes loges minimum, équipées de douches, lavabos et glaces.

1 loge pour les techniciens

2 WC minimum

Quelques serviettes de bains

1 fer à repasser

1 table à repasser

2 portants pour les costumes

Chaque loge devra fermer à clef, sera propre, chauffée et équipée de tables, chaises, miroirs et miroirs en pied, prises électriques, lavabos et eau courante, savon et serviettes de bain.

Les clefs seront remises au régisseur dès notre arrivée.

Les loges seront à maximum 20 m de la scène.

Le passage des loges à la scène sera entièrement réservé à la production et masqué du public.

3.3/ CHAUFFAGE

La température sur scène et en coulisse sera normale (20°C) dès l'arrivée de l'équipe technique. Le chauffage et la ventilation doivent être silencieux.

3.4/ CATERING

Prévoir une table avec de l'eau minérale, de l'eau pétillante, du coca cola, des jus de fruits, café, lait, sucre, eau chaude, thé gobelet et tasses, petits gâteaux, fruits secs, chocolat.

3.5/ SECURITE

L'organisateur en accord avec le régisseur placera un service de sécurité limitant l'accès aux lieux suivants :

- Loge
- Scène
- Consoles
- Site et parking

L'accès à la scène par le public sera limité et le régisseur aura autorité sur le service de sécurité.

Avant, pendant et après le spectacle, l'organisateur sera donc responsable de tout vol, dommage ou perturbation qui pourraient nuire au spectacle et seraient le fait de personnes étrangères à la production.

3.6/ ACCES AU PUBLIC

L'ouverture des portes du site se fera au maximum 30 minutes avant le début du spectacle, aucun stand ni buvette ne sera proche de la scène et leur activité sera interrompue pendant la durée du spectacle.

Afin de permettre la présentation du spectacle dans de bonnes conditions, il est nécessaire de veiller à conserver un niveau de bruit faible aux alentours direct de la salle.

Un éclairage public répondant aux normes de sécurité, commutable totalement et indépendant de notre installation permettra l'entrée et la sortie du public avant et après le concert, la commande sera à disposition du régisseur.

Le noir complet sera possible exception faite de l'éclairage de secours réglementaire.

La production décidera seule du début et de la fin du spectacle. Une fois celui-ci terminé, le public quittera le site rapidement afin de faciliter le démontage et de manière à garantir sa sécurité.

L'entrée du public et son placement est de l'entière responsabilité de l'organisateur du spectacle. Il veillera à son confort et au respect des règles de sécurité en vigueur. Il informera la production des horaires et aménagements propres au lieu et ce dans les jours précédents la venue du spectacle.

Il est impératif que le public soit assis, la visibilité complète de la scène doit être garantie pour l'ensemble du public.

La température de la salle doit être confortable, les systèmes de chauffage, de ventilation seront adaptés à la capacité de salle et silencieux.

La gestion du public est de la responsabilité de l'organisateur, il ne pourra en aucun cas s'en dégager.

3.7/ PHOTOS – PRISES DE VUES – PRISES DE SONS

Aucunes photos, prises de vues ou enregistrements sonores ne peuvent avoir lieu sans autorisation de la production. Dans ce cadre, le personnel de la salle veillera au respect de cette clause. A ce titre, un vestiaire permettra la mise en consigne d'appareils photos, caméras et enregistreurs.

3.8/ MERCHANDISING

Le spectacle dure entre 1 h 30 et 1 h 45 sans entracte. Un espace de vente dans le hall pourra être mis à disposition. Celui ci bénéficiera d'un éclairage spécifique et d'un comptoir séparant le public de la vente. La sécurité du vendeur sera garantie par le service d'ordre de la salle si nécessaire.

3.9/ PROGRAMME

Si des programmes sont édités par nous, ils seront proposés lors de l'entrée du public par le personnel de la salle aux conditions de ventes classiques.

3.10/ PUBLICITE ET SPONSORING

Toute publicité présente sur le site fera l'objet d'une approbation préalable de la production. Celle-ci se fera 1 mois avant la présentation du spectacle.

Contact d'ordre Technique :

Claire JOMARD- Assistante metteur en scène
06 13 47 01 29, clairepantine@hotmail.com